



# Compatibilité climatique Caisse de pension Poste

## Caractérisation

Avec un volume d'investissement de environ 17.5 milliards de francs suisses, la Caisse des pension Poste est environ la neuvième institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

La Caisse de pension Poste Suisse dispose d'une politique générale de développement durable. Comme on peut le constater dans le Rapport de gestion 2020 et dans le Rapport de gestion 2021, elle a poursuivi de facto sans changement la politique ESG pratiquée les années précédentes.

La Caisse est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG).

Elle n'exclut que quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions dans le cas d'investissements directs en appliquant les recommandations d'exclusion de l'ASIR. Dans la mesure du possible, elle s'attend également à ce que les gestionnaires de fonds de placement tiennent compte de la liste d'exclusion de l'ASIR dans leurs directives de placement.

L'Impact Investing peut être considéré comme un point positif (voir en bas).

Dans les portefeuilles où les décisions de placement se prennent au niveau des différents titres, la CP Poste et ses gestionnaires de portefeuille externes se basent sur des analyses d'entreprise qui tiennent compte des critères ESG en plus des critères économiques.

---

## Commentaire de l'Alliance Climatique

- Dans la présentation sur la politique de développement durable, il manque pourtant de déclarations sur des objectifs qui amélioreront continuellement l'impact de leur investissement responsable au niveau du portefeuille.
- Il manque de transparence quant à savoir si et dans quelle mesure elle préfère les entreprises qui sont durables selon les critères ESG généralement acceptés, et si et dans quelle mesure elle réduit le nombre d'entreprises dans l'univers d'investissement en s'abstenant de ou en sous-pondérant les entreprises qui n'opèrent pas de manière durable.
- La question de savoir si son investissement responsable a un effet positif significatif par rapport à la pratique conventionnelle reste donc opaque.
- Déjà mi-2019, le Conseil fédéral avait créé un groupe de travail "Finance durable". Il s'avait réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- La CP Poste n'a pas encore indiqué quelles autres mesures concrètes elle entend demander, dans le processus d'investissement, aux gestionnaires de fortune pour qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

## Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

En tant que membre de l'ASIR, la CP Poste considère également le changement climatique comme faisant partie de ses critères de durabilité depuis le début de l'année 2019. En ce qui concerne sa politique d'investissement, cependant, elle ne dispose pas de stratégie publique propre pour faire face au changement climatique.

Selon le Rapport de gestion 2021, sa propre approche face au changement climatique est, d'une part, d'investir de manière ciblée dans des infrastructures d'énergie renouvelable et, d'autre part, de soutenir et d'encourager, dans le cadre de ses affiliations (Ethos, SVVK), les entreprises dans lesquelles elle investit à réaliser cette

transformation de manière effective et déterminée, en accord avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris sur le climat.

L'ASIR reconnaît dans le [rapport d'engagement 2018](#), que celui-ci "entraîne des effets à moyen terme sur les entreprises et les investisseurs". L'ASIR "conseille également ses membres dans l'analyse des opportunités et des risques financiers liés au changement climatique et évalue les objectifs adoptés par la communauté internationale".

Dans sa [Prise de position sur l'Accord de Paris sur le climat](#) (mars 2019), l'ASIR reconnaît qu'il s'agit là d'une base normative pour les mesures à prendre par la suite de la signature par la Suisse. Elle affirme : " Le changement climatique agit comme un facteur de risque sur le maintien de la valeur des investissements".

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- La prise de position de l'ASIR sur l'Accord de Paris sur le climat est un pas en avant dans le bon sens ; bien qu'aucune recommandation n'ait été formulée concernant les impacts climatiques, il y a au moins des pistes d'action possibles énumérées à l'attention de ses membres. L'ASIR considère une stratégie définie par l'organe suprême et sa mise en œuvre comme une option possible une fois "qu'un débat actif sur les risques et opportunités liés au climat pour les placements de capitaux" a eu lieu. Elle déclare également qu'il "peut être judicieux de communiquer aux bénéficiaires la stratégie adoptée et sa mise en œuvre".
- Outre l'objection selon laquelle le désinvestissement n'a pas d'effet sur le climat, car les titres ne passent qu'à d'autres mains, la prise de position fait aussi état de ce fait : "Néanmoins, la vente d'actions, d'obligations ou d'autres placements peut donner un signal ou avoir un sens aux fins de la gestion des risques."
- Bien qu'elle soit formulé de façon apprivoisée, l'option d'évaluer de manière critique les augmentations de capital des entreprises constitue un autre point positif : "Une injection de capital dans des entreprises engendrant de fortes émissions de CO2 qui ne sont pas prêtes à intégrer d'éventuelles répercussions du changement climatique sur le modèle commercial peut faire l'objet d'un examen critique."
- Enfin, il convient de saluer l'option de l'ASIR d'investir de manière ciblée dans des actions, des obligations et d'autres placements qui sont propices au climat.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille et augmenter la qualité ESG

En raison de sa [politique de développement durable](#) avec une intégration partielle ESG au niveau du portefeuille basée sur des analyses d'entreprises qui prennent en compte les critères ESG en plus des critères économiques, on peut supposer que les intensités de CO2 sont également prises en compte. De plus, elle réalise des [investissements d'impact](#). La CP Poste investit dans des placements de microfinance qui aident les gens, en particulier les femmes, à s'engager dans des activités à valeur ajoutée et les aident à sortir de la spirale de la pauvreté. Selon le [Rapport de gestion 2021](#), avec 330 millions de CHF, environ 1,8 % des actifs sont

investis de cette manière. De plus, elle investit – toutefois en volume non publié – dans des [infrastructures de Clean Energy](#), qui favorisent la conversion de l'industrie de l'énergie à la production d'énergie renouvelable et sans émissions (par exemple, parcs éoliens, biomasse, centrales solaires et hydroélectriques). En Suisse, la Caisse met «d'importants» capitaux à disposition sous forme de prêts directs ou indirects (par les communes) aux centrales hydroélectriques et autres infrastructures. Elle contribuerait ainsi à l'approvisionnement de la population en Suisse avec de l'énergie et l'infrastructure de base.

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- On peut supposer que cette intégration des critères ESG au niveau du portefeuille, y compris l'investissement d'impact, a contribué ou contribue au moins quelque peu à la décarbonisation du portefeuille.

#### Situation avril 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, la Caisse de pension Poste informe dans sa [lettre](#) (en allemand) qu'elle a depuis longtemps investi des montants très importants, de l'ordre de quelques trois chiffres de millions, dans Clean Energy. Elle alimente ainsi très directement les centrales éoliennes, solaires, de biomasse et hydroélectriques ainsi que les réseaux d'électricité et de chauffage urbain avec des capitaux propres et des capitaux d'emprunt importants. D'autre part, elle s'abstient délibérément de restreindre ses gestionnaires de portefeuille d'investissements cotés en bourse par le biais de critères prépondérants liés au CO2, ce qui irait à l'encontre d'une diversification optimale. L'accent mis sur une très bonne diversification lui donnerait l'assurance que les risques climatiques de l'ensemble de ses actifs restent acceptables.

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Caisse de pension Poste s'est abstenue de communiquer à Climate Alliance le montant de ses investissements dans les énergies propres.
- Si ces investissements dans le Clean Energy devaient se situer dans la fourchette supérieure des quelques trois chiffres de millions, en combinaison avec les 1,8% d'investissements en microfinance il pourrait en découler une décarbonisation substantielle du portefeuille. Selon les [critères du rating](#) un impact investing d'au moins 3% combiné à l'engagement déjà pratiqué via l'ASIR serait considéré comme substantiel et la notation deviendrait ORANGE.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que selon son [Rapport de gestion 2021](#),

la Caisse de pensions Poste, pour ses immeubles suisses investis via la Fondation Turidomus, elle participe à une trajectoire prédéfinie de réduction des émissions de CO2.

### Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse de pension Poste est membre de l'Engagement Pool ETHQS Suisse.

L'ASIR, dont la CP Poste est membre, est pour sa part membre de Climate Action 100+ et de Swiss Sustainable Finance.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Sont particulièrement pertinentes pour le climat les entreprises du secteur des énergies fossiles, les banques qui financent l'expansion incontrôlée de la production de combustibles fossiles et les grandes sociétés dont l'empreinte carbone est élevée.

#### Engagement

En tant que membre de l'ETHQS Engagement Pool Suisse, la Caisse de pension Poste a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ASIR, la CP Poste vise le respect des critères ESG avant tout par le dialogue (engagement) avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Les exclusions d'entreprises ne sont acceptées qu'en dernier recours si le processus d'engagement est inefficace.

En ce qui concerne les risques financiers liés au climat, l'avis de l'ASIR sur l'Accord de Paris sur le climat se concentre principalement sur le dialogue avec les entreprises investies. L'ASIR veut le faire conjointement pour ses membres. Tout d'abord, des informations transparentes sur les opportunités et les risques du modèle commercial et sur les risques financiers liés au climat, basées sur les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD) seront demandées aux entreprises. Selon l'ASIR, cela devrait entraîner des changements de comportement et fournir aux investisseurs une meilleure base pour leurs décisions de placement.

- La demande de publication de données climatiques par les entreprises doit être soutenue, vu qu'il s'agit de la condition de base pour les décisions d'investissement. Cependant, cette démarche est encore loin d'initier une décarbonisation des investissements compatible avec l'Accord de Paris.

Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019 montre que la mise en œuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services Sustainalytics auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé à partir de 2018 un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment, qui sont responsables pour 13% des émissions globales de CO2, pour aborder la transition climatique. Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD). Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO2 fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying.

Selon le nouveau rapport de l'ASIR Climat et engagement – Stratégie et activités 2018-2021+ de septembre 2021, l'activité d'engagement de 4 ans dans le secteur des producteurs d'acier et de ciment a été un succès dans la mesure où les 20 entreprises ciblées se sont améliorées de 30% par rapport aux objectifs fixés dans cinq domaines ciblés : publication, objectif net zéro, innovation, risques

physiques et risques liés à l'eau. En particulier, la moitié s'est engagée à établir des rapports conformes aux recommandations du TCFD et 18 des 20 entreprises ont fixé des objectifs de réduction de leurs émissions CO2 d'ici 2030 – bien qu'aucun chiffre de réduction quantifié ne soit perceptible.

Toujours selon le rapport 2018-2021+, l'ASIR, au nom de ses membres, est devenu un coparticipant actif de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension regroupés dans l'ASIR veulent s'engager avec l'ASIR en qualité de "Participant". Dans le cadre d'une division du travail, l'ASIR les représente dans le dialogue d'entreprise avec des sociétés agréées, discute des objectifs et des mesures pour les atteindre et rend compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Plus précisément, l'ASIR vise à s'adresser au total à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité par l'intermédiaire du prestataire de services choisi, BMO Asset Management.

Dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2021), l'ASIR précise que 11 entreprises d'extraction de combustibles fossiles et de production d'électricité seront ciblées dans le cadre de la Climate Action 100+. Dès lors, l'accent est mis sur les plus grandes entreprises. Toutefois, l'ASIR veut également exercer son influence en

recherchant le dialogue avec neuf autres entreprises de production de combustibles fossiles et d'électricité.

En outre, selon le rapport Climat et engagement 2018-2021+, l'ASIR a l'intention de solliciter le dialogue avec sept entreprises suisses de l'économie générale pertinentes pour le climat. Dans la communication susmentionnée adressée à l'Alliance climatique, l'ASIR précise que cette démarche devrait également viser d'autres entreprises que Nestlé et Holcim, qui sont déjà couvertes par Climate Action 100+.

---

#### Commentaire de l'Alliance Climatique

- En choisissant le secteur des producteurs d'acier et de ciment, l'ASIR s'est concentré sur une industrie où l'engagement a du sens : leur intensité en CO2 n'est que partiellement due à l'utilisation de combustibles fossiles, mais elle est néanmoins considérable. En fait, les émissions causées par la libération de CO2 du coke ou de la matière première minérale ne peuvent être réduites qu'à moyen terme, car la technologie doit encore être développée et industrialisée ; la pression des groupements d'investisseurs peut donc obliger les entreprises à suivre une voie de décarbonisation.
- Dans ce domaine plus restreint, l'ASIR a, en l'état actuel des choses, apporté la preuve de son engagement.
- Toutefois, dans le domaine des secteurs dépendant des combustibles fossiles, en particulier de l'énergie fossile (producteurs de combustibles fossiles, producteurs d'électricité et de chaleur qui en dépendent, et secteurs à forte intensité énergétique), il reste difficile de fournir des preuves de performance pour l'option d'engagement.
- Cette option de dialogue des actionnaires a du sens si les modèles économiques des entreprises offrent des perspectives de décarbonisation en accord avec l'objectif de 1,5° de l'Accord de Paris sur le climat.
- [L'engagement du SVVK en tant que "Participant" à Climate Action 100+ indique clairement que cette preuve de performance est recherchée chez les entreprises de combustibles fossiles.](#)
- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques du membre individuel de l'ASIR et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-p pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.
- [Sans une stratégie claire de décarbonisation avec une intégration ESG et climatique profonde dans le processus d'investissement des portefeuilles de titres des caisses de pension membres comme la CP Poste, une restriction à l'axe d'action via l'approche de l'ASIR reste insuffisante.](#)

#### Droits de vote

Au nom de la CP Poste, la fondation Ethos exerce les droits de vote dans les 50 plus grandes sociétés anonymes européennes. Son comportement de vote est généralement basé sur les analyses de la Fondation Ethos.

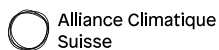
- Toutefois, une publication de son comportement de vote auprès des différentes sociétés étrangères fait encore défaut.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Caisse de pensions Poste n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.



### Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place – mais l'impact sur les investissements de portefeuille et le processus de sélection des entreprises est limité.
- Certes, la Caisse de pension Poste avait commencé à décarboniser son portefeuille il y a 2-3 ans avec son investissement d'impact dans la microfinance de 1,8.% et dans Clean Energy – dont le montant n'est pas publié.
- La prise en compte des risques financiers liés au climat ("financial materiality") se limite à l'Active Ownership pratiqué via l'ASIR dans le cadre de Climate Action 100+ – sans la combinaison d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille et de l'Active Ownership, le devoir de diligence fiduciaire n'est pas respecté.
- De même, la transformation à un impact climatique positif sur l'économie réelle ("impact materiality") ne se fera pas sans la combinaison de l'Active Ownership et d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille ; une base pour cela est le concept de la double matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP de juillet 2022.

Une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers

les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance fait encore défaut.



### Tendance 2020-2022 :

Évaluation : légèrement mieux

- L'état des lieux avec l'analyse de portefeuille ESG comme base pour des objectifs et des mesures de mise en œuvre plus ambitieux, mentionnés dans le guide ESG pour les caisses de pension suisses de juillet 2022, reste à faire.
- Compte tenu du poids très élevé de la Caisse de pensions Poste, elle devrait développer une stratégie de décarbonisation claire avec une intégration profonde des critères ESG et climatiques dans le processus d'investissement des portefeuilles mobiliers et qu'elle établisse un plan de mise en œuvre public concret. Conformément aux principes de la UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance, la Caisse de pensions Poste, en tant que l'un des plus importants investisseurs de notre pays, montrerait ainsi l'exemple et ferait preuve d'un leadership public.
- Le plan de mise en œuvre de la stratégie climatique devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation zéro net du portefeuille, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la roadmap la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol der UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- La Caisse exerce via l'ASIR comme «participant» dans le cadre de la Climate Action 100+ la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) requise par le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance ; pourtant, en renonçant à une décarbonisation distincte de son portefeuille mobilier, elle n'est pas en ligne avec le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance, l'exercice étendu des droits de vote est également indiqué ; la Caisse de pensions Poste devrait étendre sa pratique actuelle via Ethos, qui se limite à l'Europe, à l'échelle mondiale, afin que les droits de vote soient exercés de manière cohérente avec l'engagement de l'ASIR et manifestement positif en termes d'ESG et de climat.



### Activités politiques

Novembre 2020 : Interpellation Matthias Aebischer (PS) "Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et La Poste". En ce qui concerne ce rating climatique, l'interpellateur demande notamment comment la Confédération peut justifier que les caisses de pension de ses entreprises CFF et La Poste fassent leurs investissements dans les énergies fossiles, alors que l'on sait qu'il s'agit de placements à haut risque.

Février 2021 : dans sa réponse, le Conseil fédéral indique que la Caisse de pension Poste “investit directement des centaines de millions de francs dans des infrastructures produisant de l’énergie renouvelable en Suisse (centrales éoliennes, solaires, de biomasse et hydroélectriques) et

examine des investissements indirects dans d’autres entreprises systématiquement en fonction des critères ESG pertinents, par exemple concernant leur compatibilité avec le climat” .